

1
(N° 234.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur PIERRE-BERNARD THOORENS.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Par requête du 9 mars 1837, adressée à la Chambre, le sieur Pierre-Bernard Thoorens, demeurant à Waterland-Oudemans, arrondissement d'Eecloo (Flandre orientale), demande la naturalisation ordinaire.

Né à Yzendyke (Hollande), le 25 novembre 1786, le pétitionnaire habite, sans interruption et sans esprit de retour, la Belgique, et notamment la commune de Waterland-Oudemans, depuis 1823.

Le pétitionnaire est un cultivateur retiré, vivant actuellement de ses revenus; il est de bonne conduite, il est attaché à notre patrie, il jouit de la considération des habitants du lieu qu'il habite et des environs.

Il a connu trop tard les dispositions de la loi du 22 septembre 1835, n° 642, pour faire en temps utile la déclaration prescrite, au moyen de laquelle il aurait été considéré comme Belge de naissance.

Le rapporteur,
D.-J. LEJEUNE.

Le vice-président,
DU BUS aîné.